



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France
<https://missionnaires-eucharistie.fr> / coordinateurmse@gmail.com

MISSION DE RELANCE

Qu'est-ce ?

C'est une nouvelle mission eucharistique sur une paroisse ou un groupement paroissial dont le but est de renforcer la chaîne d'adoration eucharistique déjà existante. Il s'agit de donner un nouvel élan spirituel aux adorateurs et d'en susciter de nouveaux.

Pourquoi ?

Votre paroisse vit de la grâce de l'adoration permanente depuis plusieurs mois. Malgré les fruits spirituels, l'expérience montre qu'une chapelle d'adoration est un lieu de vrai combat spirituel et qu'il faut sans cesse veiller à affermir la foi des adorateurs en les encourageant à persévérer au-delà des découragements inévitables. Certains adorateurs perdent leur ferveur initiale, d'autres doutent de l'importance de rester fidèle à un engagement hebdomadaire, d'autres déménagent... Souvent l'équipe des responsables doit être renouvelée. Pour remédier à cela, nous proposons de vous aider par une mission de relance.

Quand ?

Cette mission paraît opportune tous les deux ou trois ans. Certains signes, comme un essoufflement des adorateurs ou des difficultés à couvrir les heures de nuit, révèlent l'urgence d'une telle mission de relance. Le curé ou son coordinateur est invité à contacter les « Missionnaires de la Sainte Eucharistie » (MSE) pour discerner le bien-fondé d'une telle mission.

En pratique...

1. Le coordinateur et son équipe sont invités à relire la section « *mission paroissiale* » de <https://missionnaires-eucharistie.fr> pour revoir les principes et l'organisation de l'adoration en paroisse...
2. Après avoir perçu l'importance d'une telle mission de relance, le curé demande au coordinateur de nous contacter par email sur coordinateurmse@gmail.com Merci de préciser la situation de la paroisse, les horaires des messes dominicales et des dates préférentielles pour la mission à venir...
3. Les MSE fixent une date pour la mission de relance. Le nom du prêtre MSE qui viendra faire la mission est communiqué, avec son email et son téléphone. Un second prêtre MSE se rendra disponible, si nécessaire, en fonction du nombre des messes dominicales.
4. Le curé appelle le MSE pour vérifier les détails pratiques et le déroulé de la mission (transport et logement du MSE, programme, communication en amont, matériel ...):
 - Les messes prêchées par le MSE (inutile de concélébrer toutes les messes, mais le MSE peut partir après l'homélie pour prêcher sur un autre clocher et optimiser le nombre d'homélies...)
 - La distribution des invitations pendant les messes (essentielle pour obtenir des nouveaux adorateurs)
 - Une réunion d'organisation pour faire le point avec les responsables et les encourager (jour, heure...)
 - Une conférence ou une journée eucharistique pour la formation des adorateurs.

Une journée eucharistique ?

Dans certaines paroisses, nous proposons une formation d'une journée sous forme de recollection. Cette Journée Eucharistique a lieu le samedi. Le programme peut être le suivant (à alléger ou modifier par le curé).

9h30 Chapelet / 10h Enseignement 1 / 11h Messe / 12h Repas tiré du sac / 13h30 Enseignement 2 / 14h15-16h : Adoration – Confessions - Bénédiction personnelle avec le Saint Sacrement

Frais de mission

Voici les remboursements indicatifs (si possible) :

1. Remboursement des frais de déplacement (train, avion, parking, km...). A donner directement au MSE.
2. Frais de mission : 186 € (selon le barème de la CEF pour un week-end de mission). Chèque à « MSE »
3. Quête à la fin de la conférence pour la formation des séminaristes de la communauté.



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France
<https://missionnaires-eucharistie.fr> / coordinateurmse@gmail.com

PRINCIPES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE EUCHARISTIQUE

1. L'adoration eucharistique perpétuelle est rendue possible lorsque des fidèles, principalement laïcs, s'engagent à adorer le Très-Saint-Sacrement, exposé jour et nuit dans un ostensor, sans interruption.¹
2. L'adoration perpétuelle est un don de Dieu à son Église pour notre temps. Lorsque ce don est accueilli comme tel, il apporte de grands bénéfices spirituels à la communauté et devient une source de fruits et de grâces. Lorsque les adorateurs s'engagent à adorer à tour de rôle, l'adoration ne peut être perçue comme une dévotion privée, mais elle devient une œuvre d'intercession de l'église locale et une « *prière aux dimensions du monde, un service éminent pour l'humanité* ».²
3. L'adoration perpétuelle n'est pas un mouvement, mais une action de l'Église, encouragée et réclamée par le Magistère.³
4. Il s'en suit que toute l'Église, à travers ses réalités paroissiales et ses mouvements ecclésiaux, est appelée à y participer.
5. La mise en place de l'adoration perpétuelle eucharistique peut s'organiser, soit sur une ville ou un diocèse à la demande d'un évêque, soit sur une paroisse à la demande d'un curé.
6. L'adoration perpétuelle eucharistique n'a pas pour but de se substituer à d'autres modalités d'adoration, ni à remplacer d'autres lieux d'adoration. Au contraire, comme le montre l'expérience, là où l'adoration perpétuelle est établie, l'adoration eucharistique se répand dans les lieux de culte environnants.
7. La chapelle d'adoration perpétuelle est une oasis de paix où les adorateurs viennent puiser de nouvelles forces : « *Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le poids du fardeau, et moi je vous soulagerai* » (Mt 11, 28) et faire une pause dans la course effrénée de leurs activités en se mettant face à la présence divine : « *Arrêtez-vous et sachez que je suis Dieu* » (Ps 46, 11).
8. Les adorateurs sont invités à s'engager à une heure d'adoration hebdomadaire. Grâce à leur régularité, la chapelle d'adoration peut rester ouverte à toute personne de passage. En tant que gardiens zélés de l'Eucharistie, ils veillent à ne jamais laisser le Saint-Sacrement seul.
9. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, le Seigneur appelle, de sa demeure eucharistique, chaque personne, sans aucune exception.
10. Les personnes sont appelées individuellement à participer à l'adoration perpétuelle. Par cette démarche, ils répondent, d'abord et librement, au premier commandement : « *C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à Lui seul tu rendras un culte* » (Mt 4, 10). Ensuite, pour chaque adorateur, « *l'acte d'adoration en dehors de la messe prolonge et intensifie ce qui est réalisé durant la célébration liturgique elle-même* ».⁴
11. La chaîne ininterrompue d'adorateurs a pour seul et ultime but d'adorer le Saint-Sacrement jour et nuit. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, la communauté rend l'honneur et la gloire qui revient au Seigneur : « *Digne est l'agneau immolé de recevoir l'honneur, la louange et la gloire* » (Ap 5, 12) dans une « *adoration incessante* » (Ap 7, 15) pour « *tout ce qu'il a fait pour notre salut* » (Ap 5, 9).
12. Même si les personnes sont appelées individuellement, elles forment une fraternité eucharistique, une communauté de foi et d'amour autour de Jésus dans l'Eucharistie, sacrement et lien d'unité.
13. La prière d'adoration se déroule dans le silence, soulignant la majesté de la présence divine (*shekina*), favorisant un climat de prière et de respect des adorateurs présents. C'est aussi faciliter l'intériorité, l'écoute du Seigneur et une authentique rencontre avec lui.
14. Les personnes appelées à agir comme responsables de l'adoration sont toujours au service de l'Église. Avec grand soin, elles veillent d'une part au bon fonctionnement de l'adoration perpétuelle, s'assurant que la chaîne d'adoration demeure ininterrompue, et d'autre part, elles participent, en lien avec le curé, à la formation de leurs frères adorateurs.

¹ Sauf le vendredi saint, le samedi saint ou lorsque la messe est célébrée dans la chapelle.

² Jean Paul II, Lettre à Mgr Albert Houssiau, diocèse de Liège, à l'occasion du 750^{ème} anniversaire de la « Fête-Dieu ».

³ Cf. la lettre de la Congrégation du Clergé, encourageant une maternité spirituelle pour les prêtres par la prière d'adoration continue. L'adoration perpétuelle a déjà été encouragée dans *Redemptionis Sacramentum* (#134, 136, 140, 141) et dans *Sacramentum Caritatis* (# 66, 67).

⁴ Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*, # 66.